

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE À LA RENTRÉE 2006





Fort du succès de ses élèves aux examens en 2006 (80% de réussite en moyenne) et de leur insertion professionnelle rapide, l'enseignement agricole poursuit son évolution et place l'année scolaire 2006-2007 sous le signe de l'innovation.

C'est d'abord une volonté d'innover au service des territoires ruraux et des attentes de la société. L'enseignement agricole contribue à développer les services à la personne en milieu rural en formant les futurs acteurs de ce secteur. La déconcentration des décisions, engagée au cours de l'année passée, et la rénovation du cadre budgétaire permettront d'élaborer une carte des formations au plus près des bassins d'emplois et de leurs besoins. L'enseignement agricole relève aussi le défi de la promotion des énergies renouvelables.

La création d'un baccalauréat technologique unique "Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant" s'inscrit également dans cette démarche innovante. Regroupant les anciens baccalauréats, il permet à l'enseignement agricole de gagner en lisibilité et en attractivité. Cette rénovation des diplômes sera poursuivie et amplifiée au cours de l'année scolaire à venir, particulièrement pour les formations du secteur de la production.

L'innovation technologique nous offre de nouvelles possibilités pour promouvoir et mieux faire connaître cet enseignement agricole de grande qualité. Le portail Internet Portea (www.portea.fr), mis en place au début de l'année 2006, délivre des informations sur l'ensemble des formations, des établissements publics et privés et des métiers.

Enfin, l'enseignement supérieur agricole se restructure en sept grands pôles fédérant, sur une même zone, les établissements d'enseignement, les instituts de recherche et les centres de développement relevant du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Ces évolutions exigent que les enseignants et l'ensemble des personnels se mobilisent et s'adaptent ; les collectivités locales et leurs représentants, également, sont sollicités pour accompagner ces changements. Que tous soient ici chaleureusement remerciés pour leur engagement ! Notre plus belle récompense reste la réussite de nos élèves et jeunes adultes en formation et la satisfaction de leurs familles. Je leur adresse tous mes vœux de succès pour l'année scolaire 2006-2007.

Nous continuerons ensemble à faire progresser l'enseignement agricole en améliorant les nouvelles procédures mises en place et en concrétisant les réflexions engagées en 2006, notamment issues du rapport que m'a remis François GROSRIEUX, ancien journaliste du Monde. Avec l'ensemble de la communauté éducative et ses partenaires, mon ambition est de conforter la place de l'enseignement agricole dans le dispositif national de formation et au sein du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Que ce dossier vous donne envie de mieux le connaître encore !

Bien sincèrement,

Dominique BUSSEREAU
Ministre de l'Agriculture et de la Pêche

Les nouveautés de la rentrée scolaire 2006	3
● Le nouveau baccalauréat technologique de l'enseignement agricole STAV "sciences et technologies de l'agronomie et du vivant : agronomie-alimentation-environnement-territoires"	5
● La relance de l'apprentissage	5
● L'application de la déconcentration	7
● Le rôle du Conseil Territorial de l'Éducation Nationale (CTEN)	8
● La sécurité améliorée pour les stages en entreprises	8
● Les mesures de simplification	9
● Le développement de l'Internet de l'enseignement agricole	10
Les grands dossiers de l'année scolaire et universitaire 2006 - 2007	11
● La mise en œuvre des orientations stratégiques de l'enseignement agricole	13
- Les liens entre l'enseignement technique et supérieur	13
- L'inscription des BTS dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur	13
- Les Réseaux Mixtes Technologiques et les Unités Mixtes Technologiques (RMT/UMT)	14
- Les chefs de projet, les pôles d'excellence rurale, les pépinières : trois initiatives pour le développement des territoires et l'innovation	14
- Les priorités dans le domaine de la coopération internationale	15
● L'enseignement technique agricole : préparer les évolutions de demain	15
- Les conclusions des récents rapports sur l'enseignement agricole	15
- La révision du 4ème Schéma Prévisionnel National des Formations (SPNF)	15
- L'adaptation du parcours à l'installation et la rénovation des formations	16
● L'enseignement supérieur agricole : poursuivre et concrétiser l'adaptation	16
- Les pôles de compétences de l'enseignement supérieur agricole et la contractualisation avec les établissements	16
- La réforme du cursus dans les écoles nationales vétérinaires	17
- La recherche dans l'enseignement supérieur agricole	17
- L'ouverture sociale des établissements d'enseignement supérieur agricole	18
Les données essentielles	19
L'organisation générale de l'enseignement agricole	21
Les chiffres	22
● Les élèves, étudiants, apprentis et stagiaires	22
● Les établissements	22
● Les personnels	22
● La situation par niveau, secteur professionnel et catégories socioprofessionnelles	23
● Les résultats aux examens dans l'enseignement technique agricole	27
● L'insertion professionnelle	27
● Les indicateurs du suivi de la mise en œuvre du 4ème schéma prévisionnel national des formations de l'enseignement agricole	29
Siglier	35

Les nouveautés de la rentrée scolaire 2006

Les nouveautés de la rentrée scolaire 2006

● Le nouveau baccalauréat technologique de l'enseignement agricole STAV "sciences et technologies de l'agronomie et du vivant : agronomie-alimentation-environnement-territoires"

Ce nouveau baccalauréat technologique est mis en place à la rentrée 2006 avec une seule série S.T.A.V. (Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant) qui remplace les anciennes séries S.T.A.E (Sciences et Technologies de l'Agronomie et de l'Environnement) et S.T.P.A (Sciences et Technologies du Produit Agro-alimentaire).

Dans un souci de simplification et de meilleure lisibilité, cette série unique de bac technologique prendra en compte l'ensemble des dimensions du monde agricole et rural actuel.

Il identifiera clairement par un large tronc commun général, scientifique et technologique, la voie technologique au côté de la voie professionnelle ou de la voie générale.

Un diplôme unique sans affichage de spécialité, affirmera l'identité de l'enseignement agricole en évitant l'écueil de la spécialisation trop précoce.

Un Espace d'Initiative Locale (E.I.L) permettra aux établissements de proposer l'approfondissement d'un univers technologique en liaison avec leur environnement professionnel et social.

Enfin, le baccalauréat technologique S.T.A.V offrira une voie d'accès aux études supérieures en section de technicien supérieur.

Cette formation s'adresse à tous les élèves des classes de seconde générale et technologique ainsi qu'aux élèves de niveau V (BEP, BEP), sur dossier bénéficiant d'un avis favorable. Il est préférable d'avoir suivi en seconde, l'enseignement de détermination "écologie - agronomie - territoire - citoyenneté" sans que cela soit une condition indispensable.

L'enseignement dispensé en lycée agricole met en oeuvre la culture commune de l'enseignement agricole. Il propose aux élèves de construire une vision globale de la place qu'occupent la production agricole, l'alimentation, la gestion du vivant, l'évolution des territoires ruraux dans une société sensible au développement durable et à la préservation de son environnement.

Un tronc commun organisé en neuf matières pluridisciplinaires, combine enseignement général et technologique, cours théoriques, travaux prati-

ques, situations pluridisciplinaires.

Il est prolongé par un Espace d'initiative Locale permettant d'approfondir la connaissance d'un univers technologique particulier, en choisissant parmi quatre domaines :

- aménagement et valorisation des espaces ;
- production agricole ;
- transformation des produits alimentaires ;
- services en milieu rural.

Le diplôme est délivré à la suite d'épreuves organisées pour partie tout au long de la formation et d'épreuves terminales nationales ce qui permet aux élèves de valoriser au mieux les deux années de formation suivies dans les lycées d'enseignement général et technologique du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

L'élève entrant dans cette formation, organise et prépare de façon active tout au long de ces deux années, son choix d'étude supérieure et de l'univers professionnel qui lui convient le mieux, accompagné dans sa démarche par un environnement à dimension humaine et une équipe pédagogique attachée à sa réussite.

L'accès à l'enseignement supérieur est facilité par l'ouverture de cette formation polyvalente mobilisant une grande diversité de ressources pédagogiques : approche de terrain, pluridisciplinarité, stages, travaux de groupe, rédaction et soutenance d'un dossier technologique.

● La relance de l'apprentissage

Les nouvelles mesures

La loi du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances a créé la formation "d'apprenti junior". Cette nouvelle formation remplacera progressivement à compter de la rentrée scolaire 2006/2007, les formations jusqu'alors assurées en CLIPA (Classes d'initiation pré-professionnelle en alternance) et de CPA (Classes préparatoires à l'apprentissage) et sera alors le seul mode de préparation directe à l'apprentissage pour les élèves relevant des deux dernières années de la scolarité obligatoire. Elle permettra aux élèves de 14 ans au moins, de découvrir les métiers et de se préparer à entrer en apprentissage tout en poursuivant l'acquisition du socle de connaissances et de compétences, commun à tous les élèves soumis à la scolarité obligatoire.

Le décret du 30 juin 2006 apporte des précisions

quant à l'organisation des deux phases de cette formation, la première, dite "parcours d'initiation aux métiers", effectuée sous statut scolaire, la seconde sous contrat d'apprentissage. Il rappelle le droit de l'apprenti junior, jusqu'à l'âge de seize ans, de mettre fin à cette formation, à tout moment, après avis de l'équipe pédagogique et avec l'accord de ses représentants légaux, pour reprendre sa scolarité dans son établissement d'origine.

Pour tout élève admis en formation d'apprenti junior, un bilan des connaissances et des compétences acquises notamment au regard du socle commun de connaissances et de compétences, sera effectué à l'entrée du lycée professionnel ou du centre de formation d'apprentis où fonctionnera la classe d'apprenti junior. Ce bilan servira de base à l'élaboration du projet pédagogique personnalisé qui précisera la durée globale de la formation et les périodes de formation. A l'issue des périodes de formation des bilans d'étapes seront établis.

Pendant les périodes de stage en milieu professionnel, qui doivent figurer dans le projet pédagogique personnalisé élaboré à l'entrée en formation, l'apprenti junior sera suivi par un tuteur au sein de l'entreprise.

La durée de la première phase de parcours d'initiation aux métiers n'est pas obligatoirement équivalente à une année scolaire. Ainsi, lorsqu'un élève entre dans la formation d'apprenti junior à 15 ans et que, à l'issue des premières semaines du parcours d'initiation aux métiers, il est déterminé à entrer dans une formation par apprentissage conduisant à un diplôme, il peut signer un contrat. L'équipe pédagogique jugera si l'apprenti junior est apte à poursuivre l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences par la voie de l'apprentissage. Dans ce cas, le directeur de l'établissement proposant la classe d'apprenti junior, autorisera l'apprenti junior à entrer en apprentissage.

L'apprentissage dans l'enseignement supérieur long agricole

L'apprentissage dans l'enseignement supérieur agricole long, est actuellement mis en place pour les cursus d'ingénieurs dans cinq établissements, un public et quatre privés :

- l'Institut National Agronomique Paris-Grignon (INA P-G),
- l'École Supérieure d'Agriculture d'Angers (ESA), les Instituts Supérieurs Agricoles de Beauvais (ISAB), de Rhône-Alpes (ISARA) et de Lille (ITIAPE) : formation d'ingénieurs en partenariat avec l'Union Nationale des Entrepreneurs du Paysage.

Une centaine de diplômés ont ainsi été délivrés en 2005.

L'École Nationale Supérieure des Industries Agricoles et Alimentaires (ENSIA) de Massy délivre

quant à elle, une licence professionnelle par apprentissage.

Les directeurs des établissements ont été sensibilisés sur le sujet lors de la réunion de leur conférence (CDESA) du 1er février 2006.

L'Institut National d'Horticulture d'Angers a depuis déclaré sa volonté de développer un cursus d'ingénieurs par apprentissage. D'autres écoles étudient cette possibilité.

Le groupe de travail sur les Centres de Formation des Apprentis et les Centres de Formation Professionnelle et de Promotion.

Un groupe de réflexion a été constitué en février 2006, pour travailler sur l'organisation des compétences des Centres de Formation des Apprentis (CFA) et des Centres de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles (CFPPA), leur adaptation au marché de la formation professionnelle continue et sur l'amélioration de la gestion des postes gagés. Ce groupe est formé de l'ensemble des partenaires concernés ainsi que des représentants des organisations syndicales.

Une feuille de route a été établie. Elle prévoit la constitution de trois groupes.

Groupe chantier n°1 : l'évolution des fonctions de formateurs.

En prenant pour base une étude du réseau des Délégués Régionaux à l'Ingénierie de Formation, le groupe a pour mission de bâtir un référentiel professionnel pour les formateurs en CFPPA.

Groupe chantier n°2 : la mise en réseau des centres. En attendant la parution du décret relatif au Groupement d'Intérêt Public "agriculture" et en s'appuyant sur les réseaux déjà constitués notamment, dans le cadre d'actions PRIMO (Programme d'individualisation des formations et modernisation de l'offre publique de formation professionnelle et d'apprentissage agricole), le groupe a pour mission de réfléchir à la mise en réseau des centres.

Groupe chantier n°3 : la résorption du nombre d'emplois gagés

Deux axes seront étudiés :

- l'appui à l'appareil de formation qui se traduira par la prise en charge par l'État de fonctions de directeurs de CFPPA, de CFA ou de chargés d'ingénierie de formation ;

- l'aide aux centres et aux Établissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles (EPLEFPA) qui se traduira par le passage de formateurs gagés de CFPPA ou de CFA à la formation initiale scolaire par mutations ou par transfert à l'État de la charge financière des gagés.

A partir des résultats des travaux de ce chantier

(dotations d'objectif en postes Etat par région et par EPL, critères de vulnérabilité des centres) et en lien avec les travaux du chantier n°2, le groupe a pour mission de prioriser quelques critères et de définir des seuils pour les critères retenus.

Les résultats des travaux menés par ce groupes, sont attendus pour l'automne 2006. L'objectif est d'être opérationnel dès 2007.

Parallèlement, afin de mieux anticiper les mesures correctives, la mise en place de tableaux de bord dans les CFA et les CFPPA va être étudiée.

● L'application de la déconcentration

La volonté affichée dans le quatrième Schéma Prévisionnel National des Formations de l'enseignement technique agricole (SPNF) de renforcer le niveau de pilotage régional de l'État concernant la carte scolaire de l'enseignement agricole, s'est trouvée confortée par :

- la promulgation de la loi relative aux libertés et aux responsabilités locales du 13 août 2004, entrée en vigueur le 1er janvier 2005. En effet, cette loi organise le copilotage entre l'État et les régions en matière de formation professionnelle, ce qui se concrétise notamment par la cosignature par les préfets, les présidents des conseils régionaux et les autorités académiques (recteurs et DRAF), des conventions annuelles d'application des Plans régionaux de développement des formations professionnelles (PRDFP) ;

- la décision d'une organisation déconcentrée de l'enseignement agricole. Elle sera complète pour la rentrée 2007 puisque la préparation de la rentrée 2006 ne s'est faite de manière déconcentrée que dans treize régions en même temps que la mise en place de la LOLF.

Cette nouvelle organisation permet donc d'accompagner la décentralisation d'une déconcentration parallèle des décisions et des moyens de l'État.

L'élaboration du projet régional de l'enseignement agricole (PREA) constitue pour les acteurs locaux, l'opportunité de concilier les orientations générales fixées au niveau national par le SPNF, les souhaits des collectivités territoriales et les besoins de formation induits par le contexte économique et social local.

Conformément aux dispositions de la circulaire du 18 mai 2005 "instructions relatives à l'organisation déconcentrée des rentrées scolaires", treize régions ont donc préparé la rentrée scolaire 2006 de façon totalement déconcentrée. Seules, le cas échéant, les propositions d'ouverture et de fermeture concernant les formations à enjeux particuliers du point de vue du pilotage national (BTSA notamment) ont fait l'objet d'un avis préalable du Directeur général de l'enseignement et de la recherche.

Après vérification par l'administration centrale du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, de la conformité des procédures suivies (en particulier, de la consultation des instances régionales), les DRAF ont arrêté leurs décisions en matière d'évolution de l'offre de formation à la rentrée 2006.

Pour les autres régions, l'ensemble des propositions recueille l'avis favorable du Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche, après consultation des instances nationales, avant que les décisions puissent être arrêtées par les DRAF.

Parallèlement à cette réforme, la préparation de la rentrée scolaire 2006 a été conduite pour la première fois dans le cadre de la LOLF. Chaque directeur régional est désormais responsable d'un budget opérationnel de programme (BOP) qu'il pilote pour conduire les missions de l'enseignement agricole dans sa région.

L'élaboration et l'ajustement des BOP régionaux sont réalisés dans le cadre d'un étroit et permanent dialogue de gestion avec l'administration centrale dont les modalités sont fixées par une charte de gestion.

Pour la rentrée scolaire 2007, l'organisation déconcentrée sera étendue à l'ensemble des régions administratives métropolitaines (sauf Corse) ainsi qu'aux quatre départements d'outre-mer*. Le calendrier du dialogue de gestion budgétaire sera étroitement articulé avec celui de la préparation de la prochaine rentrée.

Cette préparation est donc conduite dans le cadre général fixé par le 4ème SPNF et à partir des propositions élaborées par les DRAF sur la base de leur projet régional. Ces propositions et ces projets sont d'autant plus importants qu'ils serviront, en complément des contributions d'autres partenaires, à faire évoluer le 4ème SPNF.

La pertinence du projet régional et des propositions d'évolution de l'offre de formation pour la rentrée 2007 constitue un critère prioritaire du dialogue de gestion sur les moyens entre autorités académiques et la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

* La circulaire du 18 mai 2005 ne concerne pas Mayotte, Wallis-et-Futuna, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française puisque les dispositions de la loi du 13 août 2004 ne s'appliquent pas à ces collectivités territoriales. Pour la Corse, ce sont les dispositions spécifiques de l'article L. 215-1 du code de l'éducation qui continuent à s'appliquer.

● Le rôle du Conseil Territorial de l'Education Nationale (CTEN)

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a institué le Conseil Territorial de l'Education Nationale (CTEN).

Le CTEN constitue un lieu de concertation entre l'État et les collectivités territoriales sur les questions du domaine éducatif pour lesquelles l'État et les collectivités territoriales sont en compétences partagées.

Le CTEN est tenu informé des initiatives prises par les collectivités territoriales et il formule toutes recommandations destinées à favoriser, en particulier, l'égalité des usagers devant le service public de l'éducation. Il est saisi pour avis, au même titre que le Conseil supérieur de l'éducation et le Conseil national de l'enseignement agricole, du rapport d'évaluation relatif aux effets de l'exercice des compétences décentralisées sur le fonctionnement du système éducatif et sur la qualité du service rendu aux usagers.

Présidé par le Ministre en charge de l'éducation nationale, il comprend 35 membres dont 17 représentants de l'État (dont 1 représentant du Ministère de l'Agriculture, le Directeur général de l'enseignement et de la recherche) et 18 représentants des collectivités territoriales (maires, conseillers généraux, conseillers régionaux).

Le Ministre en charge de l'éducation nationale invite des représentants des personnels (10 représentants proposés par les organisations nationales représentatives des personnels du service public de l'éducation nationale) et des usagers (3 représentants proposés par les organisations nationales représentatives des parents d'élèves, 1 représentant proposé par le conseil nationale de la vie lycéenne) à participer aux travaux avec voix consultative.

Le CTEN installé le 15 mars 2006, a constitué en son sein des commissions spécialisées dont la "**Commission permanente de l'enseignement agricole**". Celle-ci est chargée de suivre les questions intéressant les collectivités territoriales dans le secteur de l'enseignement et de la formation relevant de la compétence du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Présidée par Jean-Louis Buër, Directeur général de l'enseignement et de la recherche et co-présidé par Max Lévitte, le Vice-Président du Conseil régional Languedoc-Roussillon, elle est composée de 7 représentants de l'Etat, 7 représentants des collectivités territoriales, 4 invités (2 représentants des organisations nationales représentatives des personnels du service public de l'éducation nationale, 2 représentants des organisations nationales représentatives des parents d'élèves) et de 4 experts. Cette commission a été installée le 26 juin 2006 et une prochaine réunion prévoit d'examiner des dossiers importants pour l'enseignement agricole : le transfert des TOS,

la mise en place des formations, les exploitations et ateliers technologiques, l'exercice des missions...

● La sécurité améliorée pour les stages en entreprises

L'enseignement agricole est un enseignement général, technologique et professionnel qui ne peut se concevoir sans périodes d'immersion dans les milieux professionnels, gage d'une formation pratique favorisant l'insertion. Cette immersion doit se dérouler dans des conditions de sécurité optimales.

La quasi-totalité des formations dispensées par les établissements d'enseignement agricole comporte des semaines de stages en entreprises :

- 12 à 16 semaines en brevet de technicien supérieur agricole ;
- 14 à 16 semaines en baccalauréat professionnel ;
- 8 semaines en baccalauréat technologique ;
- 10 à 12 semaines en brevet d'études professionnelles agricoles ;
- 14 à 16 semaines en certificat d'aptitude professionnel agricole.

Selon les formations suivies par les jeunes, ces stages recouvrent plusieurs objectifs :

- amener les élèves à découvrir différents milieux professionnels afin de développer leurs objectifs et aptitudes et de définir un projet de formation ultérieure ;
- permettre d'intégrer les savoirs et savoir-faire acquis dans l'établissement scolaire dans les pratiques du monde professionnel ;
- amener les élèves à mieux appréhender leur futur métier.

Pour renforcer la sécurité des élèves, des maîtres de stages et des personnels lors de ces stages, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche a lancé en octobre 2005, un plan d'actions. Ces mesures permettent de conforter la préparation au départ et l'accueil des élèves en stages, en associant la Mutualité Sociale Agricole et l'Inspection du Travail, de l'Emploi et de la Politique Sociale Agricoles (ITEPSA).

Les mesures d'application immédiates ont fait l'objet d'une circulaire en octobre 2005. Ces dispositions prévoient :

- le visa des enseignants sur l'annexe pédagogique de la convention de stage des élèves, afin de préciser leur responsabilité pédagogique ;
- l'organisation par les directeurs d'établissements avant le départ en stage des élèves :
 - . d'une information à destination des élèves sur les questions d'hygiène et de sécurité ;
 - . d'une réunion des maîtres de stages portant sur les questions d'hygiène et de sécurité ;
 - . d'une réunion d'information des parents d'élèves avec l'appui des professeurs coordonnateurs de stage ;

- . d'une information des équipes pédagogiques sur la question des stages à l'occasion d'une réunion de l'ensemble de ces équipes.
- la mise en place d'une commission nationale chargée d'étudier une fois par an, sur la base de remontées régionales, les difficultés rencontrées pour la mise en œuvre des stages.

Les mesures à moyen terme visent à améliorer les textes et mieux prévenir les risques :

- l'évolution de textes : les dispositions du décret n°97-370 du 14 avril 1997 relatif aux conditions d'emploi des jeunes travailleurs agricoles seront modifiées pour préciser notamment les objectifs et les contenus des différents types de stages et clarifier les responsabilités qui en découlent ;
- la prévention : une convention cadre entre le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche et la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole, a été signée en juin 2006. Cette convention traduit la volonté partagée des deux partenaires de développer dès l'école, des actions de prévention des risques professionnels en direction des futurs exploitants et salariés agricoles ;
- l'analyse des risques : il sera progressivement demandé aux maîtres de stage de produire le document unique d'évaluation des risques que doit élaborer chaque entreprise. Par ailleurs, pour 2006, le thème des risques auxquels sont exposés les jeunes en formation, a été retenu au titre des objectifs prioritaires en matière de sécurité et de santé au travail des services de l'Inspection du Travail, de l'Emploi et de la Politique Sociale Agricoles (ITEPSA).

● Les mesures de simplification

La simplification des démarches administratives est une priorité gouvernementale. Dominique BUSSE-REAU, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche, en a également fait une priorité forte de son ministère. Il a lancé, en février 2006, la campagne "simplifions !" pour permettre aux usagers de faire part de leurs idées en matière de simplification.

La simplification en cours du paiement des bourses du secondaire et de l'enseignement supérieur court agricole

Le 19 mai 2006, l'annonce de la réduction du circuit de paiement des bourses sur critères sociaux a été faite afin de permettre aux familles et aux étudiants de les percevoir plus rapidement. La Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) a élaboré de nouvelles procédures réglementaires en cours de validation.

Les bourses nationales sont délivrées par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Ces aides

sont destinées aux familles les plus défavorisées pour leur permettre d'assurer les frais de scolarité de leurs enfants. Leur bénéfice s'apprécie en fonction des ressources des familles et d'un certain nombre de points "dits de charges" représentatifs de certaines dépenses supportées par les familles. La décision d'attribution de ces aides s'effectue en fonction d'un barème national fixé chaque année par arrêté ministériel.

Au plan budgétaire les crédits relatifs aux aides sociales pour l'enseignement secondaire et supérieur court agricole sont inscrits en Budget Opérationnel de Programme (BOP) sur le programme 143 "enseignement technique agricole", action 03 "aide sociale aux élèves (public et privé)", sous action 40 "bourses sur critères sociaux" et mis en œuvre dans le cadre des budgets opérationnels de programme déconcentrés, dont la responsabilité est confiée à l'échelon administratif régional.

Ainsi depuis le mois de janvier 2006, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche délègue les crédits relatifs aux bourses aux Directions Régionales de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF) qui, une fois leur BOP validé, les subdélèguent aux Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF).

Les services de la DGER ont élaboré un nouveau projet de décret pour que les décisions concernant les bourses nationales de l'enseignement secondaire agricole soient désormais du ressort du Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt.

Cette disposition devrait permettre de raccourcir en 2007, le circuit de paiement des bourses.

La simplification de la procédure d'inscription en BTS

La procédure d'inscription en classe de 1^{ère} année préparant au BTS dans les lycées agricoles publics a été simplifiée pour les candidats sous statut scolaire n'étant pas scolarisés dans un établissement d'enseignement agricole public. Ces candidats scolarisés en classe de terminale dans un établissement de l'Education nationale ou déjà titulaires d'un baccalauréat, ont en effet maintenant, la possibilité de s'inscrire par Internet sur le site www.btsa.educagri.fr rubrique "Mon dossier". Les candidats après avoir reçu un code d'accès par messagerie électronique, saisissent sur ce site leurs données administratives et leurs vœux, puis éditent le dossier.

Ceux qui n'ont pas accès à Internet ou qui ne veulent pas recourir à cette télé-procédure, peuvent s'inscrire en classe préparatoire au BTS en contactant le lycée agricole public du département, dénommé établissement instructeur. Les coordonnées des lycées instructeurs sont indiquées sur le site Internet www.btsa.educagri.fr.

Le lycée instructeur reçoit les dossiers transmis par les candidats et conserve la responsabilité de la saisie des notes obtenues par ces derniers à partir de leurs bulletins scolaires, ce qui conditionne la cotation de leurs dossiers.

Cette nouvelle procédure d'inscription a rencontré en 2006, un grand succès. 2 650 candidats sur les 2 900 ayant demandé leur inscription en BTSA y ont recours.

Outre l'accueil favorable des jeunes dans leur grande majorité familiarisés avec Internet, le recours à ce dispositif informatique présente de nombreux avantages aussi bien pour leurs familles et l'administration du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

S'agissant des jeunes et de leurs familles, le site Internet www.btsa.educagri.fr facilite l'accès à l'information ; outre les explications sur le remplissage du dossier d'inscription par téléchargement, il donne des renseignements sur la cotation des dossiers des candidats et l'offre de formation en BTSA, et fournit des statistiques sur les décisions des années précédentes de la Commission d'admission en BTSA. Il permet de mieux cibler l'information par des choix sur les vœux des candidats par section, puis par option de BTSA. Il limite le déplacement des familles en leur indiquant le lycée instructeur qui sera chargé du dossier tout au long de la procédure. Il permet ensuite aux candidats d'effectuer des simulations du nombre de points détenus à partir de leurs résultats scolaires et donc d'estimer leurs chances d'admission. Il offre la possibilité aux candidats de suivre, en ligne, l'évolution du traitement de leur dossier d'inscription jusqu'à la décision finale. Enfin, il permet de connaître dès le lendemain de la réunion de la Commission d'admission en BTSA, les décisions de cette dernière.

● Le développement de l'Internet de l'enseignement agricole

Le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche est maintenant doté d'un outil internet global recouvrant la promotion de l'enseignement agricole et l'information de sa communauté éducative. Cet outil comprend ainsi, deux piliers.

Le portail internet, **www.portea.fr**, lancé le 30 janvier 2006, a été conçu pour faire découvrir et promouvoir les formations, les établissements, les spécificités et la diversité de l'enseignement agricole. Il donne accès au site des établissements publics : www.educagri.fr et aux sites des fédérations du privé (UNMFREO www.mfr.asso.fr - CNEAP <http://cneap.scolanet.org> - UNREP www.unrep-edu.org). Depuis son ouverture, www.portea.fr a enregistré près de 60 000 connexions. Ce portail est naturellement accessible via le site du Ministère de l'Agriculture et de la pêche **www.agriculture.gouv.fr**.

Le second pilier correspond au site internet www.chlorofil.fr, l'espace d'information et d'échanges pour la communauté éducative de l'enseignement agricole. Il reprend le contenu de l'ancienne version du site www.educagri.fr mais a fait l'objet d'une profonde rénovation.

Les informations ont été réorganisées et de nouvelles rubriques ont été créées dans l'objectif d'améliorer l'accès aux informations et de mettre à disposition de la communauté éducative des outils de communication pour la pratique de leurs métiers. Le cadre graphique a été complètement revu conformément à la charte graphique internet du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche et en harmonie avec la conception graphique de www.portea.fr.

L'accent a également été mis sur le respect des recommandations internationales et terminologiques concernant l'accessibilité des sites web.

Cet outil internet complet de l'enseignement agricole a été réalisé en concertation avec tous les partenaires, la maîtrise d'ouvrage a été confiée au CNERTA de Dijon.



**Les grands dossiers
de l'année scolaire
et universitaire
2006-2007**

Les grands dossiers de l'année scolaire et universitaire 2006-2007

● La mise en œuvre des orientations stratégiques de l'enseignement agricole

Les liens entre l'enseignement technique et supérieur

La réforme de l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire a proposé de structurer les 18 établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche et les trois écoles d'ingénieurs sous tutelle du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, en sept pôles géographiques de compétences en "sciences et technologies du vivant et de l'environnement".

Chaque pôle doit avoir pour objectifs de :

- développer une offre de formation attractive et lisible, reposant sur le schéma européen des parcours License-Maîtrise-Doctorat ;
- définir une politique scientifique fondatrice de l'unité du pôle (liens avec les centres de l'INRA, du CEMAGREF, de l'IFREMER, du CIRAD...) et identifier deux ou trois thématiques de recherche visant à l'excellence ;
- renforcer les interactions avec les structures de transfert et de développement ;
- renforcer les liens entre l'enseignement supérieur et l'enseignement technique agricole.

Ce dernier objectif vise à maintenir l'enseignement technique en phase avec les évolutions scientifiques pour que, à l'image de l'enseignement supérieur, il soit en permanence irrigué par la recherche.

Il est donc possible d'offrir au niveau de chaque pôle, un programme d'actualisation des connaissances scientifiques des enseignants des établissements techniques situés dans la mouvance du pôle, sur le modèle actuel du cours supérieur sur l'alimentation et la nutrition humaines.

Les enseignants du technique (en particulier ceux qui enseignent en classe de BTSA ou en licence professionnelle) doivent rester confrontés à la "science en train de se faire", celle qui n'a pas encore donné lieu à une matière enseignable mais qui doit répondre aux questions des élèves et de leurs enseignants. Il est alors important que les chercheurs et les enseignants-chercheurs puissent organiser des débats scientifiques dans les établissements techniques.

Enfin, les établissements d'enseignement technique, avec leur maillage territorial et leurs exploitations agricoles, sont des lieux de développement et de transfert technologique.

L'inscription des BTSA dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur

La démarche visant à inscrire les BTSA dans le schéma License-Master-Doctorat (LMD) se caractérise par deux aspects complémentaires : d'une part, appliquer les outils de la construction de l'Espace européen au sein des cursus BTSA (unités d'enseignement, crédits, supplément au diplôme, semestres), et d'autre part, développer une logique de parcours de formations post-baccalauréat dans le cadre du LMD. Plusieurs possibilités s'offrent aux étudiants diplômés du BTSA : accéder à une insertion professionnelle immédiate, prolonger leur parcours de formation via une poursuite d'études courtes (cursus licence professionnelle en 1 an, cursus licence générale) ou une poursuite d'études plus longues (grandes écoles, diplôme national de master).

Inscrire les BTSA dans le schéma LMD ne signifie pas transformer les BTSA en diplôme de niveau bac+3. Le BTSA est un diplôme reconnu par la profession, il répond à la demande sociale des jeunes et permet une bonne insertion professionnelle.

Au niveau réglementaire, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche a préparé des modifications similaires à celles que le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche envisage d'apporter au BTS :

- les BTSA sont des formations de l'enseignement supérieur qui s'inscrivent dans le cadre de l'architecture européenne ;
- l'obtention du BTSA emporte l'acquisition de 120 crédits européens ;
- une attestation descriptive du parcours de formation propose pour chaque élément constitutif de la formation une valeur en crédits dans la limite des 120 crédits.

Ces modifications devraient intervenir à l'automne 2006.

Concernant l'application des outils de l'Espace européen de l'enseignement supérieur, un groupe de travail s'est réuni le 14 mars 2006 pour fixer le

cadrage de ses travaux. Le BTSA aquacole servira de champ d'expérimentation pour cette application. Un calendrier de travail a été fixé :

- 4 réunions de travail en juin 2006 visant à redéfinir l'architecture d'évaluation et l'architecture de formation dans le but de décliner les BTSA en crédits européens ;
- production d'une note de cadrage applicable à l'ensemble des BTSA en août 2006 ;
- présentation des orientations et des architectures d'évaluation et de formation à l'inspection en septembre 2006 ;
- travail d'écriture des programmes de septembre à décembre 2006 ;
- finalisation des référentiels de formation et d'évaluation fin 2006 ;
- consultation des instances pendant le 1er semestre 2007 ;
- mise en œuvre du BTSA aquacole réformé à la rentrée 2007.

Le BTSA services en espace rural deviendra opérationnel pour la rentrée 2007. Pour ce faire, un calendrier de travail a été fixé :

- bilan de l'expérimentation réalisé pour octobre 2006 ;
- éventuels ajustements des référentiels prenant en compte, d'une part le bilan de l'expérimentation, et d'autre part, la note de cadrage relative à la mise en place des crédits européens, pour la fin 2006 ;
- consultation des instances au 1er semestre 2007 ;
- fin du caractère expérimental du BTSA services en espace rural à la rentrée 2007.

Les Réseaux Mixtes Technologiques et les Unités Mixtes Technologiques (RMT/UMT)

La complexité et l'interdépendance des nouveaux défis que doivent relever les professionnels de l'agriculture française pour assurer son avenir (adaptation à la PAC réformée, libéralisation des échanges, contribution au développement durable,...), nécessitent une parfaite synergie entre les acteurs en charge respectivement de la formation (qu'il s'agisse de l'enseignement supérieur ou de l'enseignement technique), de la recherche et du développement.

Cette synergie doit aussi garantir une bonne appropriation des enjeux par les opérateurs économiques. La loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006 a entendu favoriser les projets menés en commun entre ces différentes catégories d'acteurs.

Ainsi, les premières unités mixtes technologiques (UMT) ont été labellisées de manière expérimentale en 2006. Elles constituent de nouvelles modalités d'élaboration et de conduite intégrée d'un programme de recherche-développement, à moyen terme, entre instituts techniques agricoles ou agro-industriels et organismes ou établissements de recherche et d'enseignement supérieur.

Elles doivent favoriser la prise en charge des questions de développement et de transfert de savoir-faire dans les pôles de compétences en cours de constitution.

Les chefs de projet, les pôles d'excellence rurale, les pépinières : trois initiatives pour le développement des territoires et l'innovation

Les chefs de projet

Des missions de chefs de projets dans les établissements sont confiées à des ingénieurs sortant d'école. L'expérimentation a démarré en 2003 et compte aujourd'hui dix ingénieurs du Génie Rural des Eaux et Forêt (IGREF) et cinq ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE). En fonction des candidatures, quatre IAE et quatre IGREF supplémentaires prendront leurs fonctions à la rentrée 2006.

Les pôles d'excellence rurale

L'appel à projet "pôles d'excellence rurale" intéresse les établissements d'enseignement agricole au titre du lien emploi/formation et au travers de leur mission d'animation et de développement des territoires. Cent soixante quinze pôles ont été labellisés en juin dans le cadre de la première vague de l'appel à projet. Une quinzaine d'entre eux impliquent des établissements d'enseignement agricole. Ces dossiers couvrent les quatre thématiques de l'appel à projet, promotion des richesses naturelles, culturelles et touristiques, valorisation et gestion des bio ressources, services et accueil de nouvelles populations, excellence technologique.

Les pépinières

La participation de l'enseignement agricole au processus de création d'entreprises a donné lieu à un séminaire qui s'est déroulé les 18 et 19 mai 2006 à Paris. Les débats ont fait apparaître la richesse des formes d'implication des établissements d'enseignement agricole dans la dynamisation des tissus économiques locaux et l'importance d'un travail en réseau avec les partenaires du territoire. Les difficultés d'ordre juridique évoquées et les réponses possibles feront l'objet d'une réflexion approfondie qui sera menée par l'inspection de l'enseignement agricole. Un espace collaboratif a été mis en place par le Centre d'Expérimentation Pédagogique de Florac, au sein de l'agora du site internet www.vivreurope.org/. Cet espace, ouvert à tous sous réserve de s'inscrire au préalable au réseau "vivre", permet d'accéder aux contributions et compte-rendus du séminaire et à diverses fiches-ressources. Il permet également à tout participant de participer à un forum et de déposer son projet afin d'ouvrir les partenariats et de partager les expériences.

Les priorités dans le domaine de la coopération internationale

L'année scolaire 2006-2007, dans le domaine de la coopération internationale, est placée sous le signe de la "qualité".

Les réseaux de coopération internationale de l'enseignement agricole vont être mobilisés pour développer davantage la mobilité à l'international des personnels, des jeunes et adultes en formation.

A cet effet, des sessions de formation seront organisées, via les chargés de coopération internationale dans les Services Régionaux de Formation et de Développement. L'objectif est de mieux former les enseignants au montage de dossiers. Pour les dossiers européens d'éducation et de formation tout au long de la vie, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche bénéficiera du soutien de l'agence Socrates-Léonardo. A ce titre, et dans le cadre de la démarche "qualité" qui a été initiée, il est important de signaler que le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche rentre officiellement dans le conseil d'administration de cette agence à partir du 1er janvier 2007.

En 2006-2007, les séminaires régionaux de la coopération internationale vont être lancés. La thématique de travail sera la suivante : "Mise en place, suivi et valorisation de la mobilité : quel intérêt pour l'enseignement agricole ?". Ces rencontres contribueront à l'organisation des Journées Nationales de la Coopération Internationale qui se tiendront au Lycée Professionnelle Agricole de la Canourgue (Lozère), au mois d'octobre 2007.

● L'enseignement technique agricole : préparer les évolutions de demain

Les conclusions des récents rapports sur l'enseignement agricole

Le 11 juillet 2006, deux rapports ont été présentés aux membres du CNEA (Conseil National de l'Enseignement Agricole).

Le premier a été réalisé par François Grosrichard, ancien journaliste au Monde, en réponse à la demande adressée par le Premier Ministre, en septembre 2005, à Dominique Bussereau, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche, de conduire une mission prospective sur l'éducation et les évolutions du monde rural, en liaison avec Gilles de Robien, Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Ce rapport intitulé "L'enseignement agricole au cœur de la modernité rurale", propose plusieurs pistes d'actions à court et moyen terme pour accompagner les dynamiques d'évolution des campagnes.

A l'attention des établissements de l'enseignement agricole, publics et privés, solidement ancrés dans leurs territoires, l'auteur recommande de saisir toutes les opportunités pour s'affirmer comme des chefs de file des politiques de développement économique, d'innovation technique et d'insertion des jeunes dans la vie sociale et professionnelle.

A l'attention du système d'enseignement centré sur le vivant et sa complexité, il recommande de s'investir de plus en plus dans les grandes questions de société : le développement durable et l'aménagement, la gestion et la préservation du patrimoine naturel et paysager, la qualité et la sécurité de l'alimentation, les utilisations non alimentaires des produits agricoles, les attentes des populations des territoires.

François Grosrichard invite enfin, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche à faire en sorte que les établissements d'enseignement agricole, forts de leur expérience et de leurs compétences, prennent une part active à la mise en œuvre partenariale de pôles d'excellence rurale.

Le second rapport, conduit dans le cadre des missions d'audit de modernisation engagées par le Ministre du Budget, confirme que les résultats obtenus par l'enseignement agricole témoignent de son excellente capacité à remplir des fonctions de préparation à la vie professionnelle dans la diversité des métiers, d'insertion/remédiation et de poursuite d'études.

Il présente par ailleurs plusieurs recommandations qui visent plus à l'optimisation des moyens mis à disposition de l'enseignement agricole qu'à leur réduction : mieux structurer les EPLEFPA (Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole) ; améliorer la connaissance des coûts et du financement du dispositif ; améliorer l'articulation de la gestion des personnels de l'enseignement public au niveau régional ; rationaliser la carte des formations et diplômes professionnels ; mieux communiquer sur l'enseignement agricole, en vue de l'amélioration de l'orientation des élèves et des choix des enseignants ; renforcer les liens entre l'enseignement technique et l'enseignement supérieur agricole.

L'ensemble de ces travaux sera réinvesti dans la révision du 4ème Schéma Prévisionnel National des Formations.

La révision du 4ème Schéma Prévisionnel National des Formations (SPNF)

En juin 2004, lors de la publication du 4ème Schéma Prévisionnel National des Formations de l'enseignement technique agricole - (2005-2009), un engagement avait été pris d'amender ce document lorsque les nouvelles modalités de pilotage liées à la déconcentration seraient définies.

En juin 2006, les procédures de déconcentration ont été fixées et nécessitent la modification du SPNF.

La simple lecture du premier chapitre du 4ème SPNF intitulé l'enseignement agricole dans un contexte évolutif (un contexte socio-économique en mutation, un contexte législatif en évolution), oblige le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche à réviser l'ensemble de ce document. C'est donc à une révision du 4ème SPNF que sera invité, à la rentrée scolaire 2006, l'ensemble des partenaires du monde de l'enseignement agricole.

En plus du rapport de François Grosrichard et du rapport d'audit de modernisation, le rapport de Françoise Férat, sénateur de la Marne, le rapport de l'Observatoire Nationale de l'Enseignement agricole (ONEA) et le rapport de l'ancien recteur André Legrand sur l'évaluation de l'impact des cinq missions de l'enseignement agricole seront autant d'éléments sur lesquels l'exercice de révision devra s'appuyer.

Piloté par un groupe de travail national présidé par le Directeur Général, les travaux bénéficieront aussi des apports des réunions régionales qui associeront des chefs de services régionaux de formation et de développement, des directeurs d'établissement, les fédérations des établissements privés, les filières professionnelles et les conseils régionaux.

Ainsi au premier semestre 2007, l'enseignement technique agricole disposera d'un outil d'orientation actualisé ayant comme objectif d'améliorer l'articulation avec le projet stratégique de la DGER, les Projets régionaux de l'enseignement Agricole et les projets d'établissement.

L'adaptation du parcours à l'installation et la rénovation des formations

L'installation des futurs agriculteurs est une priorité réaffirmée par le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche. Le dispositif de formation permettant l'acquisition de la capacité professionnelle reçoit l'adhésion de tous les partenaires mais il doit être adapté pour mieux prendre en compte l'évolution du profil des candidats. En effet, certains ont déjà une formation agricole et d'autres viennent de secteurs professionnels différents.

Une réflexion sera engagée avec l'ensemble des partenaires professionnels pour examiner les évolutions nécessaires de ce dispositif. Une attention particulière sera portée au développement de la Validation des Acquis de l'Expérience permettant la délivrance des diplômes de référence de la capacité professionnelle.

Les deux diplômes, le Baccalauréat Professionnel Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole et le Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation

Agricole qui ont le même référentiel professionnel, seront rénovés en 2007 afin de mieux prendre en compte les évolutions de l'agriculture française et de son environnement.

Aux côtés des compétences de base requises pour la production de biens agricoles et alimentaires, mettant en oeuvre des pratiques respectueuses de l'environnement, apparaissent nécessaires des compétences correspondant à d'autres fonctions exercées par l'exploitation agricole, notamment la production à usage non alimentaire, la production de services qu'ils soient marchands (tourisme rural,...) ou non-marchands.

Les référentiels de ces deux diplômes seront donc modifiés en conséquence. En plus de la description des activités et des fonctions, le référentiel sera complété par la description et l'analyse du travail de situations significatives pour le métier d'agriculteur.

● L'enseignement supérieur agricole : poursuivre et concrétiser l'adaptation

Les pôles de compétences de l'enseignement supérieur agricole et la contractualisation avec les établissements

Le dispositif d'enseignement supérieur du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche qui couvre le champ des sciences du vivant et de l'environnement, s'est engagé depuis trois ans dans une réorganisation ambitieuse en pôles de compétences.

Les principes directeurs qui ont guidé cette réforme, présentée le 17 mai 2004, sont :

- la recherche d'une synergie étroite entre l'enseignement supérieur, la recherche et le transfert, et la valorisation des connaissances par la constitution de "noyaux durs" rassemblant les acteurs de ces trois groupes institutionnels à savoir enseignants-chercheurs, chercheurs et ingénieurs-développeurs ;
- la logique de proximité géographique et l'appui sur les collectivités territoriales ;
- l'accent mis sur la pluridisciplinarité ;
- la large ouverture aux partenaires (universités, autres grandes écoles publiques ou privées, établissements d'enseignement technique, partenaires du secteur économique).

Sont donc concernés par les pôles de compétence :

- l'enseignement supérieur sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, et sous celles d'autres ministères, ainsi que les établissements privés qui pourront conventionner ;
- la recherche qui est constituée des établissements publics de recherche (INRA, CEMAGREF, AFSSA, IFREMER, INSERM, CNRS, CIRAD,...) ;
- le développement qui comprend des structures

publiques et/ou professionnelles en charge du développement et du transfert de technologies, tels que, dans le champ de l'agriculture et des industries agro-alimentaires, les instituts et centres techniques agricoles (ACTA, ACTIA,...).

Sept pôles de compétences ont été proposés :

- quatre projets sont portés par des établissements sous tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Il s'agit des pôles de compétences francilien, montpelliérain, Ouest et clermontois-lyonnais ;
- trois projets ne sont envisageables qu'au travers d'un partenariat structuré entre les établissements sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, et des établissements sous tutelle du Ministère en charge l'Éducation Nationale. Leur mise en place passe donc par une concertation interministérielle : les pôles de compétences toulousain, dijonnais et lorrain.

A ces sept pôles s'ajoutent deux projets de partenariat avec l'université, concernant l'école nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux (ENITAB) et l'école nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES).

L'année scolaire et universitaire 2006-2007 sera marquée :

- par la création le 1er janvier 2007, des deux nouveaux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) de type "grand établissement", à Paris (pôle francilien) et à Montpellier ;
- par la montée en puissance du pôle Ouest, autour de thématiques majeures telles que le "végétal spécialisé" (existence d'un pôle de compétitivité à vocation mondiale à Angers), les "ressources halieutiques" ou la "filière lait" ;
- la structuration progressive des autres pôles ;
- la préparation d'une démarche contractuelle entre l'État et ces pôles, avec à la clé l'affectation de moyens en propre, complémentaires à ceux des établissements constitutifs, et la prise en compte des thématiques dans les contrats de projet État-région 2007/2013.

La réforme du cursus dans les écoles nationales vétérinaires

La France a réformé le cursus de formation vétérinaire dès 2003 avec l'objectif de maintenir une formation de vétérinaires omnipraticiens et de répondre aux besoins futurs de la société et de la profession. Les futurs diplômés sont formés suivant plusieurs principes fondamentaux : abandon d'un enseignement encyclopédique, réduction de l'enseignement "face à face" et augmentation des formes d'enseignement dirigé, par auto-apprentissage ou résolution de cas...

La réforme du cursus vétérinaire tient compte d'un certain nombre d'impératifs : allongement de la durée de préparation au concours d'un an, maintien

d'un diplôme généraliste, maintien de la thèse de doctorat en médecine vétérinaire, semestrialisation des enseignements et fixation d'un niveau correct de maîtrise de la langue anglaise.

La formation vétérinaire se déroule sur 6 années (arrêté relatif aux études vétérinaires du 12 avril 2005 publié au JO du 5 mai 2005) :

- deux années de classes préparatoires intégrées au cursus : avec la possibilité par un seul concours de postuler à l'admission en ENV et dans les écoles "agro" pour la filière Biologie, Chimie, Physique et Sciences de la Terre - BCPST* (augmentant ainsi les débouchés pour les étudiants préparant ce concours) ;
- quatre années au sein d'une école vétérinaire. Les trois premières années en ENV (tronc commun) comprennent des enseignements cliniques et professionnels. La dernière année permettra aux étudiants de suivre un enseignement d'approfondissement dans six domaines : animaux de compagnie, équidés, animaux de production, santé publique vétérinaire, industrie et recherche.

L'année 2005-2006 a été la première année du nouveau cursus dans les ENV.

Actuellement, une concertation entre les enseignants des ENV et des écoles agronomiques, l'Éducation nationale et le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche est en cours pour proposer des adaptations du programme des classes BCPST permettant une meilleure préparation à la formation vétérinaire ultérieure. Cela devrait ainsi faciliter la mise en place de formation à la clinique plus tôt dans le cursus ; cette adaptation pourrait être mise en place pour la rentrée 2007.

La recherche dans l'enseignement supérieur agricole

Les thématiques emblématiques des pôles

Dans le domaine de la recherche, la mise en place des pôles de compétences permettra une meilleure structuration des thématiques de recherche menées par les acteurs de l'enseignement supérieur.

Cette politique devra aboutir à une plus grande concentration des activités sur quelques thèmes spécialisés, assurant de ce fait une qualité et une lisibilité des travaux de recherche au niveau national et international. Ces thèmes consacreront les principales spécialités des pôles associant les établissements de l'enseignement supérieur agricole et les organismes de recherche.

* Avant la réforme, on constate que les inscrits au concours étaient composés de 60% de "bizuths" et 40% de "carrés", le pourcentage d'admis est de 26% (dont 70% de "carrés"). En 2005, les candidats passaient tous, le concours pour la première fois, mais en 2006, le pourcentage de redoublants en 2ème année de BCPST inscrits au concours véto est de 26%.

Ces démarches permettront le resserrement des liens entre formation et recherche. En effet, par leur caractère attractif au niveau scientifique et par leur meilleure visibilité (notamment internationale), ces thématiques contribueront à amener de jeunes étudiants vers la formation par la recherche et devraient conduire à une augmentation du nombre de doctorants dans les établissements de l'enseignement supérieur agricole.

Le développement de partenariats

En 2005, les deux tiers des 163 unités de recherche de l'enseignement supérieur agricole ont développé des partenariats institutionnels avec des organismes de recherche (principalement avec l'INRA, le CEMAGREF, le CNRS et les universités), sous la forme d'unités mixtes regroupant des enseignants chercheurs et des chercheurs. Cette politique de rapprochement avec les organismes de recherche sera poursuivie, pour limiter le nombre d'unités dont la faible taille et l'isolement réduisent la capacité à produire des travaux de recherche de qualité.

Le partenariat avec des acteurs économiques sera également encouragé afin d'assurer la valorisation de la recherche, notamment par le transfert des savoirs vers le domaine industriel et commercial (par exemple sous la forme de brevets). Cette valorisation des travaux de recherche constitue plus que jamais une priorité, tant dans la perspective d'une croissance économique durable qu'au regard de l'objectif visant à se prémunir contre les risques sanitaires émergents.

Les moyens financiers

Pour 2006/2007, les modalités de financement de la recherche dans l'enseignement supérieur agricole, par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, resteront inchangées :

- subventions annuelles versées aux unités de recherche ;
- soutien d'actions ponctuelles en faveur de la recherche (équipements scientifiques, aides aux formations doctorales et post-doctorales principalement sous forme de bourses), dans le cadre des contrats quadriennaux signés par les établissements avec l'Etat ou bien dans le cadre des contrats de projet Etat-Région ;
- primes incitatives pour l'encadrement doctoral et les travaux de recherche.

L'ouverture sociale des établissements d'enseignement supérieur agricole

Le recrutement dans nos établissements d'enseignement supérieur agricole est diversifié mais reste dominé par le recrutement des étudiants des classes préparatoires scientifiques "Biologie, chimie, physique et sciences de la Terre" (BCPST), comme le montre le tableau ci-contre.

Filières	Familles d'écoles		
	ENSA et assimilées	ENIT	ENV
Pourcentage par filière			
	Année 2004	Année 2004	Année normale
Filière des classes préparatoires BCPST	65%	43,4%	85,3%
Filière des classes préparatoires TB	1,3%	1,9%	0,9%
Filière universitaire	24,7%	28%	8,7%
Filière technique	6,4%	26,8%	4,6%
Filière CPP	2,6%	-	-
Total	100%	100%	100%

Les directeurs des établissements ont été sensibilisés sur le sujet lors de la réunion de leur conférence du 10 mai 2006. Un groupe de travail sera mis en place à la rentrée 2006 afin de faire des propositions d'actions visant une ouverture plus grande des établissements.

D'ores et déjà, l'ENESAD (Établissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon) ouvre une nouvelle voie de recrutement en formation d'ingénieurs pour la rentrée 2006. Elle est réservée aux titulaires d'un baccalauréat scientifique ou technologique ayant effectué au moins deux premières années d'études supérieures (BTS, BTSA, DEUG, DEUST, DNTS, DUT, licence professionnelle...) dans des domaines en rapport avec les métiers auxquels prépare l'ENESAD, voire avec une première expérience professionnelle. L'ENESAD souhaite ainsi diversifier le profil de ses étudiants et ouvrir plus largement sa formation d'ingénieurs à des publics qui ne peuvent accéder aux voies classiques de recrutement des écoles d'ingénieurs (classes préparatoires, BTSA, DUT, 2ème année de licence). Pour ce faire, l'ENESAD s'appuiera sur ses compétences en matière de recrutement et de formation acquises au travers de ses formations continues FONTANET, des jurys VAE, de la mise en place des crédits ECTS et de sa réflexion en cours sur la validation des études supérieures (VES).

Les données essentielles

L'organisation générale de l'enseignement agricole

L'enseignement agricole relève du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche depuis la création de celui-ci. La loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999 lui attribue 5 missions à savoir :

- assurer une formation générale, technologique et professionnelle initiale et continue ;
- participer à l'animation du milieu rural ;
- contribuer à l'insertion scolaire des jeunes, sociale et professionnelle de ces derniers et des adultes ;
- contribuer aux activités de développement, d'expérimentation et de recherche appliquée ;
- participer aux actions de coopération internationale notamment en favorisant les échanges et l'accueil d'élèves, d'apprentis, d'étudiants, de stagiaires et d'enseignants.

Les diplômes auxquels prépare l'enseignement agricole, sont les suivants :

- Niveaux I et II : licences professionnelles, masters, diplômes d'ingénieurs, de vétérinaires, paysagistes, doctorats.
- Niveau III : BTS (Brevet de Technicien Supérieur Agricole).
- Niveau IV : BTA (Brevet de Technicien Agricole), baccalauréats professionnel, technologique et général.
- Niveau V : CAPA (Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole), BEPA (Brevet d'Études Professionnelles Agricoles), BPA (Brevet Professionnel Agricole).

L'enseignement agricole est dispensé dans des établissements publics et privés implantés sur tout le territoire national.

L'enseignement agricole technique public accueille 40% des effectifs et s'organise de la façon suivante. Les lycées d'enseignement général et technologique agricole (LEGTA) et les lycées

professionnels agricoles (LPA) dispensent les formations scolaires techniques. Les centres de formation professionnelle et de promotion agricoles (CFPPA) et les centres de formation d'apprentis (CFA) assurent les formations continues pour adultes et les formations par apprentissage.

L'enseignement agricole technique privé intègre 60% des effectifs. L'enseignement technique relève de trois fédérations : le CNEAP (Conseil national de l'enseignement agricole privé), l'UNMFREO (Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation), l'UNREP (Union nationale rurale d'éducation et de promotion) liées par contrat avec l'État.

L'équivalent du rectorat dans les régions est la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF) par l'intermédiaire de son Service Régional de la Formation et du Développement (SRFD) ; pour les DOM-TOM, il s'agit du Service de la Formation et du Développement (SFD) de la Direction de l'Agriculture et de la Forêt (DAF).

L'enseignement agricole supérieur forme des ingénieurs, des paysagistes, des vétérinaires, des enseignants, des chercheurs et des cadres spécialisés. Les formations sont délivrées par 19 établissements publics et 7 écoles d'ingénieurs privées sous contrat avec l'État.

La Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche - DGER - exerce les compétences du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche relatives à l'enseignement général, technologique et professionnel agricole, la formation continue agricole, à l'enseignement supérieur agronomique, agroalimentaire, vétérinaire et paysager, à la recherche et au développement.

Les chiffres

● Les élèves, étudiants, apprentis et stagiaires

Les premières indications relatives aux chiffres de la rentrée 2006 montrent une stabilité.

Pour mémoire, l'enseignement agricole a accueilli en 2005-2006 :

- 175 830 élèves dans l'enseignement technique, France métropolitaine + DOM-TOM
- 13 515 étudiants, apprentis et stagiaires dans l'enseignement supérieur long,
- 30 184 apprentis en 2005-06
- 119 971 stagiaires en 2004 (soit 16,5 millions d'heures stagiaires).

La répartition des effectifs entre filles et garçons a été la suivante :

- chez les élèves, les filles représentent 48,3% des effectifs ;
- chez les apprentis, malgré une progression des effectifs féminins (+5%), la population des apprentis 2004-2005 reste très masculine : 24 304 garçons (80,5%) et 5 880 filles (19,5%) ;
- chez les étudiants du supérieur long. Concernant l'enseignement supérieur public long, les filles sont majoritaires dans les formations de vétérinaire (69,1%), dans la formation de paysagiste (56%) et dans les formations initiales d'ingénieur des écoles nationales supérieures agronomiques et assimilées (62,1%), des écoles nationales d'ingénieurs des travaux et assimilés (57,1%) à l'exception des formations d'ingénieur dans les écoles d'application (49,8%). Dans les formations initiales de troisième cycle, elles deviennent majoritaires (50,5%). S'agissant de l'enseignement supérieur privé, les jeunes filles représentent 44,9% des effectifs des formations initiales d'ingénieurs.

● Les établissements en 2005-2006

L'enseignement agricole comprend 850 établissements d'enseignement technique et 26 établissements d'enseignement supérieur qui se répartissent de la façon suivante :

- Lycées publics : 218. La grande majorité intègre des exploitations agricoles au total, 190 et des ateliers technologiques : 28.
- Établissements privés : 632 dont :
 - 203 relevant du CNEAP,
 - 379 de l'UNMFREO,
 - 47 de l'UNREP,
 - 3 divers.

- Centres de formation d'apprentis (CFA) : 159 dont :
 - 99 publics,
 - 60 privés.
- Centres dispensant des formations professionnelles continues : 435 dont :
 - 187 Centres de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles (CFPPA), et autres établissements publics,
 - 248 centres privés.
- Établissements d'enseignement supérieur (écoles d'ingénieurs, de paysagistes, de vétérinaires et d'enseignants) : 26 dont 19 écoles publiques et 7 privées.

● Les personnels en 2006

Enseignement technique agricole public :

• Personnels de direction et attachés :	576
• Enseignants et conseillers principaux d'éducation :	7559
• Ingénieurs :	546
• Personnels administratifs (sauf attachés) :	1477
• Personnels ouvriers, de laboratoire et de santé :	2692
	soit 12 850 agents en ETP

Enseignement technique agricole privé :

• Nombre d'enseignants contractuels de droit public (Temps plein : CNEAP+UNREP) :	5 019
• Nombre de personnels non enseignants (Temps plein : CNEAP+UNREP) :	4 820
• Nombre de formateurs rythme approprié (MFR + UNREP) :	4 728
• Nombre de personnels non enseignants rythme approprié (MFR + UNREP) :	4 413

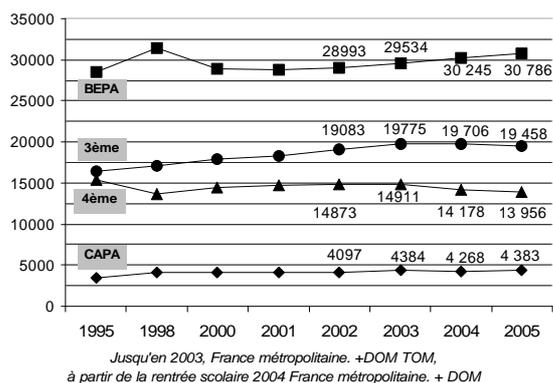
Enseignement supérieur agricole public

• Enseignants-chercheurs, enseignants et ingénieurs :	1 086
• Personnels relevant du statut formation recherche :	988
• Personnels de direction et d'administration :	453
	soit 2 527 agents

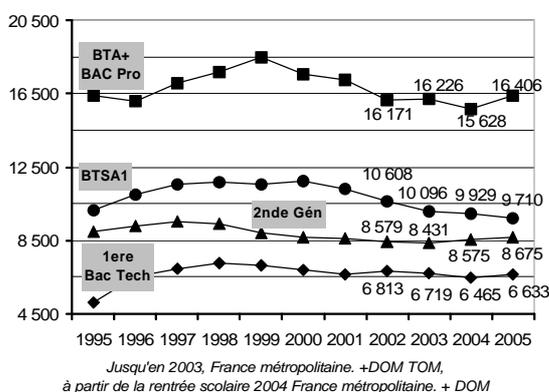
● **La situation par niveau, secteur professionnel et catégories socioprofessionnelles**

Dans l'enseignement général, technologique et professionnel agricole, France métropolitaine + DOM

Flux d'entrée des niveaux V et VI



Flux d'entrée des niveaux IV et III



A la rentrée 2005, dans la France métropolitaine + Dom, les effectifs des formations technologiques et professionnelles représentent 127 108 jeunes qui se répartissent dans les quatre grands secteurs suivants.

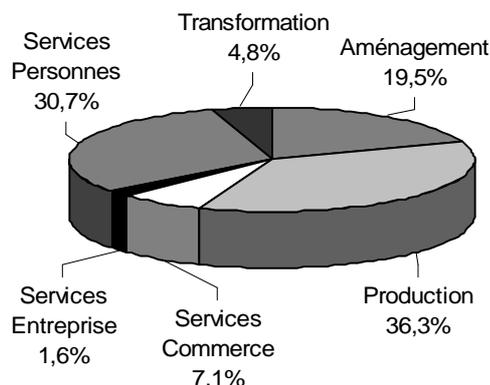
Le secteur des services, avec 39,4% des effectifs des formations technologiques et professionnelles et 50 000 jeunes, devient le principal secteur professionnel dans l'enseignement technique agricole. Ce secteur se décompose en trois parties très inégales :

- le secteur des services aux personnes concerne 39 000 jeunes (30,7%) et augmente ses effectifs de plus de 3 000 élèves (+6,2%) après avoir déjà bien progressé en 2004 ;
- le secteur de la commercialisation (7,1%), avec près de 9 000 jeunes, progresse très légèrement et ceci depuis deux ans ;
- le secteur des services aux entreprises (1,6%), avec un peu plus de 2 000 jeunes, voit ses effectifs baisser.

Le secteur de la production avec 36,3% des effectifs voit sa part et ses effectifs diminuer. Il concerne en 2005 un peu plus de 46 000 jeunes. Il accueille 1 500 jeunes de moins (-3,2%) par rapport à 2004. Le secteur de l'aménagement représente 19,5% des effectifs et compte 24 800 jeunes. Ses effectifs croissent de près de 400 jeunes (+1,6%).

Le secteur de la transformation progresse légèrement pour la deuxième année consécutive. Il augmente ses effectifs de 3,3% (presque 200 jeunes supplémentaires). Mais il ne représente que 4,8% des effectifs des formations technologiques et professionnelles agricoles soit à peine plus de 6 000 jeunes.

Répartition des élèves dans les formations professionnelles et technologiques par secteur professionnel (2005-2006)



Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche - DGER rentrée 2006

Catégories socioprofessionnelles des familles

Sur les 175 380 élèves de l'enseignement agricole, les jeunes originaires du milieu agricole sont au nombre de 28 378 à la rentrée 2005 et se répartissent entre les secteurs public et privé. Les catégories sociales les plus représentées sont celles des ouvriers et des employés avec respectivement 40 638 et 35 958 élèves. Plus de deux jeunes sur trois d'origine ouvrière ou de parents sans activité professionnelle sont scolarisés dans le secteur privé.

Evolution de 1985 à 2005 des catégories socioprofessionnelles (en %)

année scolaire	France métropolitaine + DOM + TOM					France métropolitaine + DOM	
	1985	1990	1994	1998	2004	2004	2005
Agriculteurs et salariés agricoles	42,4	35,9	24,9	20,9	17,0	17	16,2
Ouvriers et employés	28,2	31,0	37,9	40,9	43,0	43,2	43,9
Cadres et professions intermédiaires	12,7	13,4	15,9	18,0	19,7	19,9	19,7
Artisans et commerçants	8,0	8,4	8,5	8,4	8,2	8,20	8,4

Le mouvement le plus marquant concerne la diminution de 1 169 fils d'agriculteurs exploitants scolarisés dans l'enseignement agricole entre les rentrées scolaires 2004 et 2005, le nombre de filles d'agriculteurs ne diminuant que de 65. Le nombre d'enfants d'ouvriers agricoles augmente de 105 et celui des enfants d'anciens agriculteurs retraités diminue de 46.

La catégorie dont les effectifs augmente significativement est celle des enfants d'employés (+ 1 496), suivie par la catégorie des enfants d'ouvriers (+ 785).

L'apprentissage

30 184 apprentis ont été déclarés en 2005-2006.

De 1980 à 1992, le nombre d'apprentis s'est accru légèrement chaque année, passant de 8000 à 10000, soit + 30,2% en douze ans soit +2,5% par an.

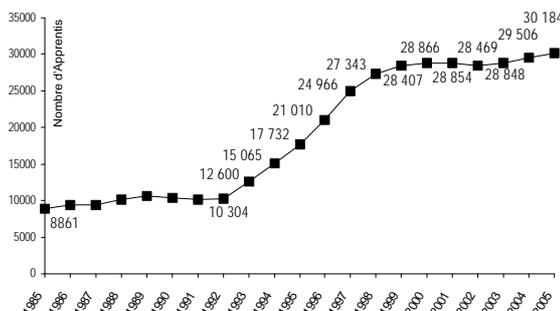
A compter de 1993, les effectifs ont progressé fortement chaque année (+19,5% par an en moyenne).

A compter de 1998, on observe un ralentissement de cette croissance.

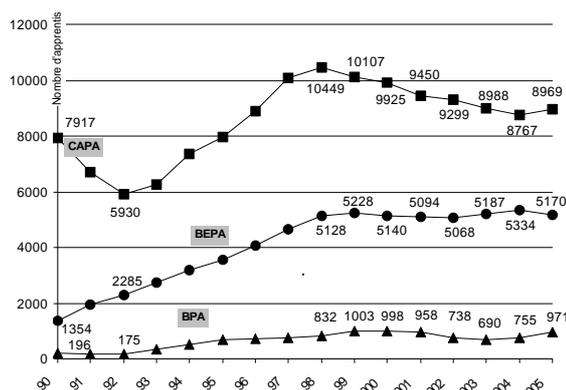
En 2005, le nombre d'apprentis confirme une reprise de sa croissance (+2,3%) pour atteindre 30 184 apprentis en France métropolitaine et DOM.

Malgré une progression des effectifs féminins (+5%), la population des apprentis 2005-2006 reste très masculine : 24 304 garçons (80 ,5%) et 5 880 filles (19,5%).

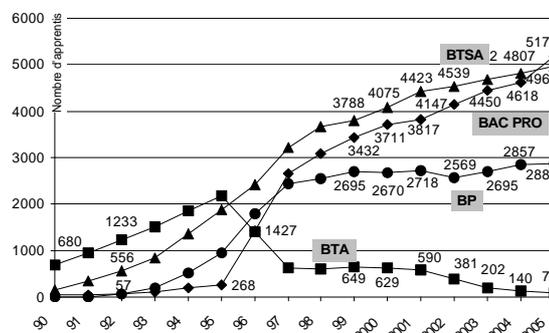
Évolution des effectifs de 1985 à 2005



Évolution des effectifs du niveau V



Evolution des effectifs du niveau IV et III



Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche - DGER rentrée 2006

La formation professionnelle continue

En 2004, 435 centres de formation professionnelle continue ont accueilli 119 531 stagiaires, dont 70 955 (59,4%) dans le public et 48 576 (40,6%) dans le privé.

Ces 435 centres (répondants à l'enquête 2004) sont composés de 187 centres de formation publics et de 248 centres privés.

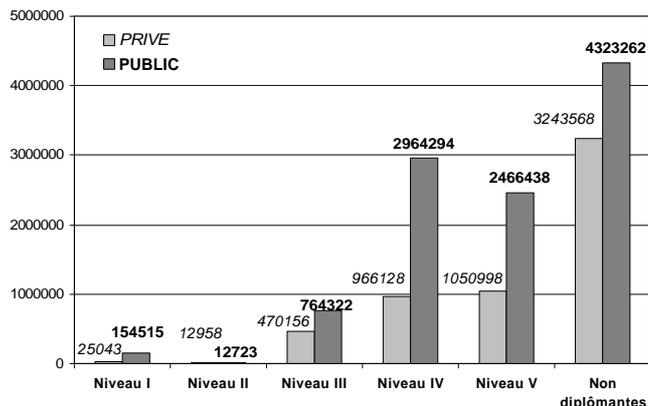
Le volume d'heures stagiaires réalisées en 2004 est de 16,5 millions dont 65% relèvent des centres publics et 35% des centres privés.

La formation professionnelle continue tire ses ressources pour 64,9 % des Conseils Régionaux et d'autres financements publics (Directions Régionales du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, en particulier), et pour 35,1% de conventions de formation avec des entreprises privées.

Répartition des origines des financements de la formation professionnelle continue :

Fonds publics : 71,3 M€
 Fonds privés : 38,4 M€
 Total : 109,7 M€

Heures stagiaires 2004 par niveau



L'enseignement supérieur

Enseignement supérieur agricole public

- Enseignants-chercheurs, enseignants et ingénieurs : 1 086
 - Personnels relevant du statut formation recherche : 988
 - Personnels de direction et d'administration : 453
- soit 2 527 agents

Nombre d'élèves, apprentis et stagiaires diplômés en 2005 par familles de métiers

	Formations de base diplômantes			Formations de 3e cycle (formations initiales et continues)		Total
	Formations initiales	Formations en apprentissage	Formations continues	Doctorants	DNMP, DNMR mastères, CEAV, DESV	
Diplômés des écoles publiques d'ingénieurs	1314	24	90	144	329	1901
Diplômés des écoles privées d'ingénieurs	811	79	15	0	13	918
Diplômés des écoles nationales vétérinaires	445	0	0	0	154	599
Diplômés paysagistes	45	0	0	0	0	45
Enseignants PLP et PCEA	467	0	0	0	12	479
Total	3082	103	105	144	508	3942

Nombre d'élèves, apprentis et stagiaires inscrits en 2005-2006 par familles d'écoles

Noms des familles d'écoles	Formations de base diplômantes			Formations de 3e cycle		Total
	Formations initiales	Formations en apprentissage	Formations continues	Doctorants	DNMP, DNMR mastères, CEAV, DESV	
Écoles nationales supérieures agronomiques (ENSA) et assimilées (1)	1831	66	2	515	515	2929
Écoles nationales d'ingénieurs des travaux (ENIT) et assimilées (2)	2083	0	162	0	190	2435
Écoles nationales vétérinaires (ENV) (3)	1851	0	0	0	180	2031
École nationale supérieure du paysage (ENSP)	176	0	0	0	10	186
École nationale de formation agronomique (ENFA)	274	0	0	0	21	295
Écoles d'application et de spécialisation (4)	238	0	10	107	132	487
Centres de 3e cycle (5)	111		0	0	23	134
Écoles privées (6)	4025	259	48	0	87	4419
Total	10589	325	222	622	1158	12916
Total corrigé *	10484	325	222	622	978	12631

*Ce total est ajusté pour prendre en compte les étudiants inscrits simultanément en formation initiale et en formations de 3ème cycle.

(1) Écoles nationales supérieures agronomiques et assimilées (ENSA)

Précisions pour les écoles suivantes :

- Institut national agronomique Paris-Grignon (INA P-G) : 42 des 138 étudiants préparant un DNMR sont en dernière année de formation d'ingénieur.
- École nationale supérieure agronomique de Montpellier :
 - 25 des 77 étudiants préparant un DNO sont en dernière année de formation d'ingénieur
 - 22 des 77 étudiants préparant un DNMP sont également en formation menant au DNO
 - 9 des 17 étudiants préparant un DEA sont en dernière année de formation d'ingénieur
 - 10 des 28 étudiants préparant un DNMR sont en dernière année de formation d'ingénieur
- École nationale supérieure agronomique, Agrocampus Rennes : 17 des 24 étudiants préparant un DNMR sont en dernière année de formation d'ingénieur.
- École nationale supérieure des industries agricoles et alimentaires de Massy (ENSIA) :
 - 1 étudiant en mastère est en formation d'ingénieur
 - 5 des 10 étudiants préparant un DNMR sont en dernière année de formation d'ingénieurs.
- École nationale supérieure d'horticulture et d'aménagement du paysage de l'Institut national d'horticulture (ENSHAP-INH) : 5 des 7 étudiants préparant un DNMP sont en dernière année de formation d'ingénieur.

(2) Écoles nationales d'ingénieurs des travaux et assimilées (ENIT)

Précisions pour les écoles suivantes :

- École nationale d'ingénieurs des techniques des industries agricoles et alimentaires de Nantes (ENITIAA) : les 6 étudiants préparant un DNMP sont en dernière année de formation d'ingénieur.
- École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEE) : 6 des 8 étudiants préparant un DNMR sont en dernière année de formation d'ingénieur.

(3) Écoles nationales vétérinaires

Précisions pour l'école suivante :

- École nationale vétérinaire de Nantes : 2 des 3 étudiants préparant un DNMR sont en formation de vétérinaire.

(4) Écoles d'application et de spécialisation

Précisions pour les écoles suivantes :

- École nationale du génie rural, des eaux et des forêts (ENGREF) : 1 étudiant préparant un DNMP est en dernière année de formation d'ingénieur.
- École nationale des services vétérinaires (ENSV) : les 13 étudiants préparant un CEAV sont en première année de l'ENSV.

(5) Centres de troisième cycle

Précisions pour l'école suivante :

- Institut supérieur agroalimentaire : 105 des 111 étudiants sont en dernière année de formation d'ingénieur.

(6) École d'ingénieurs privée

Précisions pour l'école suivante :

- École supérieure d'agriculture d'Angers (ESA) : 5 des 12 étudiants préparant un DNMP sont en dernière année de formation d'ingénieurs.

● Les résultats aux examens dans l'enseignement technique agricole

		session 2002	session 2003	session 2004	session 2005	session 2006
CAPA	présents	6 174	5 289	5 505	5 918	5 940
	admis	5 101	4 391	4 639	4 985	4 953
	% de réussite	83%	83%	84,3%	84,2%	83,4%
BEPA	présents	27 365	27 685	27 795	28 245	28 883
	admis	22 342	22 639	22 708	23 564	23 817
	% de réussite	82%	82%	81,7%	83,3%	82,5%
BTA	présents	7 294	7 045	5 896	5 547	5 739
	admis	5 406	5 086	4 639	4 478	4 167
	% de réussite	74%	72,2%	78,7%	80,7%	72,6%
BAC PRO AGRI et E.NAT.	présents	10 307	10 457	10 707	10 919	10 938
	admis	8 301	8 540	8 675	8 711	8 825
	% de réussite	81%	81,7%	81,0%	79,8%	80,7%
BAC S	présents	1 582	1 649	1 578	1 603	1 744
	admis	1 343	1 416	1 310	1 279	1 517
	% de réussite	85%	86%	83,0%	79,8%	87,0%
BAC TECHNO	présents	7 008	6 761	6 937	6 870	6 575
	admis	5 417	5 159	5 298	5 352	5 025
	% de réussite	77%	76,3%	76,4%	77,9%	76,4%
BTSA	présents	14 690	14 378	13 875	13 559	12 920
	admis	11 081	10 508	10 128	9 630	9 339
	% de réussite	75%	73,1%	73,0%	71,0%	72,3%
TOTAL	présents	74 420	73 264	72 293	72 661	72 739
	admis	58 991	57 739	57 397	57 999	57 643
	% de réussite	79%	78,8%	79,4%	79,8%	79,2%

Les résultats provisoires de juin 2006 intègrent tous les résultats des examens sauf ceux des filières de l'Éducation nationale proposées par les établissements agricoles pour les BAC PRO, BAC TECHNO et le BAC S de Martinique.

● L'insertion professionnelle

Pour connaître le devenir des anciens élèves et apprentis de l'enseignement agricole, la direction générale de l'enseignement et de la recherche du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche réalise depuis 1993, avec l'appui de tous les établissements scolaires, des enquêtes (labellisées INSEE) sur le devenir professionnel des diplômés quatre ans après la fin de leur scolarité.

L'objectif est de suivre la diversité des parcours des jeunes et de dresser un état de la situation professionnelle des diplômés.

Les enquêtes exhaustives portent sur l'ensemble des inscrits en cycle terminal des niveaux étudiés.

En 2005, les deux enquêtes ont porté sur les sortants 2000-2001 des niveaux CAPA et Baccalauréats (niveaux IV).

En 2004, les deux enquêtes ont porté sur les sortants 1999-2000 des niveaux Brevet d'études professionnelles agricoles (BEPA) et Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA).

Principaux résultats concernant les BTSA (Enquête 2004)

Sortants de la voie scolaire :

L'enquête concerne 10 578 inscrits (65 % de garçons).

Le secteur production est dominant.

Les poursuites d'études des diplômés sont en augmentation et atteignent 42,6%.

Pour la première fois, les études courtes sont moins fréquentes que les études longues. Ceux qui entreprennent des études longues sont 81,7% à

obtenir un diplôme de niveau II (licences professionnelles, maîtrises...).

L'insertion professionnelle :

Elle concerne 83% des diplômés du BTSA (jeunes entrés directement sur le marché du travail après le BTSA ou ceux qui ont poursuivi des études sans obtenir de diplôme de niveau supérieur). Le BTSA confirme sa vocation de diplôme d'insertion.

Le taux d'insertion global reste élevé : il est de 91,7% (93% en 2002).

Le taux de chômage est en légère hausse et passe de 3,9% à 5,2%.

Le secteur d'activité des productions agricoles demeure le premier débouché des BTSA (22,3%). Plus de la moitié des jeunes exerce une profession intermédiaire : technicien, technico-commercial, agent de maîtrise.

Sortants de l'apprentissage :

L'enquête concerne 1884 inscrits en apprentissage (72% sont des garçons).

Un peu plus du tiers est dans le secteur production.

Le taux d'insertion des diplômés uniques est de 94,1%. Le taux de chômage est de 3,3%.

Principaux résultats concernant les BEPA

(Enquête 2004)

Sortants de la voie scolaire :

L'enquête concerne 27 579 inscrits (52,7% de filles) dont plus de 1/3 est inscrit dans le secteur des services aux personnes.

Les poursuites d'études (82,3%) :

Elles semblent avoir atteint un palier avec 82% des diplômés. La réussite au niveau IV continue de s'accroître et concerne 77% d'entre eux. Un jeune sur 4 titulaire du BEPA mènera des études supérieures (niveau III).

L'insertion professionnelle :

Les entrées dans la vie active avec ce seul diplôme diminuent (37% des diplômés BEPA).

Elles concernent 44,2% des filles et le plus souvent dans les secteurs de la santé-social et du commercial. Les garçons (29%) occupent plutôt des emplois d'ouvriers dans l'agriculture et le paysage d'abord, dans les autres secteurs ensuite.

Taux d'insertion : 78,3%

Taux de chômage : 14,2%.

Sortants de l'apprentissage:

L'enquête porte aussi sur 2 454 inscrits en apprentissage (80% de garçons).

Plus des 3/5 proviennent d'une filière du secteur de la production.

57% poursuivent des études.

Taux d'insertion : 89%.

Taux de chômage : 8,3%.

Principaux résultats concernant les CAPA

(Enquête 2005)

Sortants de la voie scolaire :

Les effectifs soit 3268 élèves sont légèrement en baisse, notamment chez les filles (51,2%) et dans le secteur des services.

L'enquête téléphonique porte sur un échantillon au 1/20ème.

Les poursuites d'études :

Elles sont assez stables et concernent 71,6% des élèves diplômés.

75% restent dans la voie scolaire.

La réussite est un peu moins bonne qu'à l'enquête précédente mais les diplômés du CAPA qui accèdent à un niveau IV sont plus nombreux.

L'insertion professionnelle :

Dans un contexte où l'emploi se dégrade (presque plus d'emplois aidés), le taux d'insertion reste stable mais le taux de chômage augmente de 2,5 points depuis 2003.

Taux d'insertion : 65,5%.

Taux de chômage : 25,5%.

Sortants de l'apprentissage :

Les effectifs soit 5147 apprentis sont en majorité masculins (85,4%) et en hausse dans le secteur de l'aménagement (travaux paysagers).

53,8% poursuivent des études.

Taux d'insertion : 83,3%.

Taux de chômage : 13,3%.

Principaux résultats concernant les diplômes de niveau IV

(Enquête 2005)

Sortants de la voie scolaire :

L'enquête concerne :

- 7433 élèves en grande partie des filles (76,7%) qui ont préparé un BTA en majorité dans le secteur des services en milieu rural (62,4% des effectifs).

- 7938 élèves, en majorité des garçons (74,4%) qui ont préparé un Bac professionnel dans le secteur de la production animale ou des travaux paysagers pour plus de la moitié.

- 7239 élèves inscrits en terminale du Bac technologique et 1774 élèves inscrits en terminale du Bac scientifique.

Les poursuites d'études :

Elles concernent :

- 49,6% des BTA diplômés, dans le secteur paramédical ou social surtout.

- 47,5% des bacheliers professionnels, nombreux à choisir un BTSA ACSE ou Aménagement paysager.

- 94,8% des bacheliers technologiques qui choisissent en grande majorité un BTSA (autour de 89%, comme en 1999) et 98,3% des bacheliers scientifiques qui ne sont que 39% à poursuivre en BTSA en 2001 (48,8% en 1999).

L'insertion professionnelle :

Elle concerne 77% des anciens élèves diplômés du Bac professionnel ainsi que 71,3% des anciens élèves issus du BTA.

Les bacheliers scientifiques et technologiques sont très peu concernés en raison de leur taux élevé de poursuites d'études.

Les bacheliers professionnels sont peu nombreux à la recherche d'un emploi et connaissent une très bonne insertion (92,1%). Un jeune sur quatre est agriculteur ou aide familial. Mais un jeune sur deux est ouvrier et la moitié dans l'agriculture ou dans le secteur du paysage.

Les techniciens agricoles (BTA) ont une bonne insertion (82,9%). Les emplois sont très divers mais 67% travaillent dans le secteur de la santé et du social.

Sortants de l'apprentissage :

Ils sont 1773 inscrits en terminale du bac professionnel et 329 inscrits en BTA.

La poursuite d'études concerne 37,5% des diplômés du bac professionnel et 41,9% des diplômés du BTA.

Taux d'insertion : 93,7% (BTA) ; 92,9% (BAC PRO).

Taux de chômage : 6,3% (BTA) ; 4,1% (BAC PRO).

Résultats des deux dernières enquêtes insertion des anciens élèves

Diplôme	enquête	Insertion			Chômage		
		filles	garçons	total	filles	garçons	total
CAPA	2005	56	74	65,7	36,6	20,9	28
	2003	51,4	82,5	65,5	37,8	12,6	25,5
BEPA	2004	74,7	84,4	78,3	17,1	9,8	14,2
	2002	77,1	86,6	80,2	13,1	6,3	10,8
BTA	2005	82,2	85,4	82,9	9,3	7,1	8,8
	2003	82,2	88,9	83,6	8,2	6,3	7,8
Bac Pro	2005	84,3	94,5	92,1	10,6	4,1	5,6
	2003	86,7	94,8	93,3	7,4	2,5	3,4
BTSA	2004	89,1	93,1	91,7	7	4,2	5,2
	2002	89	95,1	93	6,7	2,5	3,9

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche - DGER rentrée 2006

● Les indicateurs du suivi de la mise en oeuvre du 4ème schéma prévisionnel national des formations de l'enseignement agricole

Un certain nombre d'indicateurs du 4^e schéma prévisionnel national des formations, en particulier pour la mission enseignement et formation professionnelle, ont été calculés et sont disponibles. Pour chaque indicateur, est rappelé l'orientation ou l'objectif auquel il correspond dans le schéma.

Chaque fois que cela est opportun, les indicateurs prennent en compte les populations scolaires et apprenties.

Orientation

Maintenir un enseignement agricole de qualité qui contribue à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes

Indicateur SPNF

Taux d'insertion professionnelle par diplôme 4 ans après la sortie

		CAPA	BEPA	BTA	Bac pro	BTSA
1998	élèves	63,40	71,40	84,70		93,30
2003	élèves	65,50	80,00	83,60	93,30	92,70
	apprentis	86,10	88,90	82,00	94,40	95,10
2004	élèves		78,00			91,70
	apprentis		89,00			94,10
2005	élèves	65,50		82,90	92,10	
	apprentis	83,30		93,70	92,90	
2009	élèves	70,00	80,00		88,00	93,00

Ces taux sont mesurés à partir d'enquêtes exhaustives réalisées 45 mois après la sortie des élèves inscrits en classes terminales d'une filière de diplôme. Chaque filière est enquêtée tous les deux ans.

Les taux d'insertion sont établis pour les diplômés "unique" de chaque filière (sans poursuite d'études ou sans obtention d'un diplôme de niveau supérieur).

Orientation

Maintenir un enseignement agricole de qualité

Indicateur SPNF

Taux de réussite aux examens				
1998	2003	2004	2005	2009
77	79	79	80	81

Cet indicateur devra être décliné. Depuis la parution du schéma, la LOLF a retenu comme indicateur le taux de réussite par filière, en demandant de fixer des cibles par filière.

Orientation

Préserver la place des formations générales dans l'enseignement agricole

Indicateur SPNF

% des effectifs d'enseignement général				
1998	2003	2004	2005	2009
25	27,6	27,5	27,1	de 25 à 27

L'évolution de cet indicateur composite est expliquée pour plus de la moitié par l'évolution de la part des effectifs de 4ème-3ème, même si elle se réduit et pour plus du quart par celle des effectifs de seconde et de filière bac S, en progression. Les autres filières concernées (CPA, CLIPA, classes préparatoires) ne représentent que 3% de l'ensemble des effectifs en formations générales.

Orientation

Renforcer les voies générales et technologiques dès la classe de seconde

Indicateur SPNF

% élèves seconde GT				
1998	2003	2004	2005	2009
5,3	4,8	4,9	5	5,5

La progression de ce ratio correspond à une augmentation du nombre d'élèves de 332, alors que l'évolution de la démographie n'est pas favorable. Cette progression est principalement le fait des établissements publics.

Objectif

Maintenir les % d'effectifs de 4ème, 3ème dans la fourchette précisée

Indicateur SPNF

% d'élèves en classes de 4ème et de 3ème				
1998	2003	2004	2005	2009
17,2	20,1	19,8	19,3	De 18 à 19

La réduction du pourcentage d'élèves en 4è - 3è, qui va dans le sens de l'atteinte de l'objectif fixé pour 2009, correspond à une diminution de 764 élèves entre 2003 et 2005 pour un effectif total de 33922 élèves. Cette réduction affecte surtout les classes de 4ème.

Objectif

Situer au niveau national l'évolution des effectifs des formations professionnalisantes par secteur en formation initiale (scolaires et apprentissage) dans les fourchettes précisées.

Indicateur SPNF

	% effectifs élèves et apprentis par secteur professionnel				
	1998 scol.	2003 scol.	2004 scol.	2004 scol. et apprenti	2009 scol.
Secteurs :					
Production	41,6	40	38,4	40,3	de 38 à 40
Transformation	6,5	4,6	4,6	4,6	de 5 à 6
Aménagement	17,7	19,4	19,4	22,8	de 19 à 20
Services	34,2	36	37,6	32,4	de 34 à 36

Le texte de l'objectif mentionne que l'indicateur concerne les populations scolaire et apprenti ; pour autant les données de base 2003 et la valeur cible 2009 ont été établies pour la seule population scolaire. L'année 2004 a été calculée pour la population scolaire seule et pour l'ensemble "scolaire + apprenti".

Orientation/ Objectif

Promouvoir les possibilités de poursuites d'études supérieures en développant les structures de formation permettant l'accès à l'enseignement supérieur long.

Indicateur SPNF

	Nombre de structures				
	rentrée 1998	rentrée 2003	rentrée 2004	rentrée 2005	objectif 2009
Classes post BTSA	11	11	12	12	+
Classes pré-licence	3	3	3	3*	+
Licences prof. en partenariat	0	66	86	110	+
CPGE : BCPST et TB *	4	4	4	4	6

* CPGE : classes préparatoires aux grandes écoles ; BCPST : biologie, chimie, physique et sciences de la terre ; TB : technologie biologie

Orientation

Promouvoir les possibilités de poursuites d'études supérieures

Indicateur SPNF

Pourcentage de poursuites d'études des titulaires de BTSA			
1998	2003	2004	2009
39,4	38,7	42,6	40 à 42

L'augmentation du taux de poursuite d'études s'accompagne d'une augmentation du nombre d'étudiants poursuivant vers des études supérieures permettant l'obtention d'un niveau II ou I (51,2% des diplômés pour la dernière enquête). Cette observation est sans doute à relier avec la mise en place d'une offre de licences professionnelles

Objectif

Maintenir l'équilibre entre l'enseignement agricole public et l'enseignement agricole privé en formation initiale (scolaire et apprentissage)

Indicateur SPNF

% effectifs élèves et apprentis en secteur public et en secteur privé				
	1998	2003	2004	2009
part public	46,1	44,4	44,2	45
part privé	53,9	55,6	55,8	55

L'indicateur est établi pour les populations scolaire et apprentie. Pour la seule population scolaire, la part du secteur public, s'établit à 38,8% en 2003 et à 38,1% en 2005.

Les principaux sigles

A	ACTA	Association de Coordination Technique Agricole	
	ACTIA	Association de Coordination Technique des Industries Agro-alimentaires	
	ACSE	Analyse et Conduite des Systèmes d'Exploitation	
	AFSSA	Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments	
B	BEPA	Brevet d'études Professionnelles Agricoles	
	BCPST	Classe préparatoire "Biologie, Chimie, Physique et Sciences de la Terre"	
	BOP	Budget Opérationnel de Programme	
	BPA	Brevet Professionnel Agricole	
	BTA	Brevet de Technicien Agricole	
	BTSA	Brevet de Technicien Supérieur Agricole	
C	CAPA	Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole	
	CEAV	Certificat d'études Approfondies Vétérinaires	
	CEMAGREF	CEntre national du Machinisme Agricole, du Génie Rural, des Eaux et Forêts	
	CFA	Centre de Formation d'Apprentis	
	CFPPA	Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles	
	CIRAD	Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement	
	CLIPA	CLasses d'Initiation Pré-professionnelle en Alternance	
	CNEA	Conseil National de l'Enseignement Agricole	
	CNEAP	Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé	
	CNEARC	Centre National d'Etudes Agronomiques des Régions Chaudes (Montpellier)	
	CNERTA	Centre National d'Etudes et de Ressources en Technologie Avancée	
	CNESERAAV	Conseil National de l'Enseignement Supérieur Et de la Recherche Agronomique, Agro-alimentaire et Vétérinaire	
	CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique	
	CPA	Classes Préparatoires à l'Apprentissage	
	CPGE	Classes Préparatoires aux Grandes Écoles	
	CPP	Cycle Préparatoire Polytechnique	
	CREA	Comités Régionaux de l'Enseignement Agricole	
	CTEN	Conseil Territorial de l'Education Nationale	
	D	DDAF	Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt
		DEA	Diplôme d'Études Approfondies
		DESS	Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées
		DEST	Diplôme d'Études Supérieures Techniques (délivré par le CNAM)
DESV		Diplôme d'Études Spécialisées Vétérinaires	
DEUG		Diplôme d'Études Universitaires Générales	
DGER		Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche	
DNM		Diplôme National de Master	
DNMP		Diplôme National de Master Professionnel	
DNMR		Diplôme National de Master Recherche	
DNTS		Diplôme National de Technologie Spécialisée	
DRAF		Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt	
DUT		Diplôme Universitaire de Technologie	
E		EIL	Espace d'Initiative Locale
	ECTS	European Community course credit Transfert System	
	ENESAD	Établissement National d'Enseignement Supérieur Agronomique de Dijon	
	ENFA	École Nationale de Formation Agronomique	
	ENGEES	École Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg	
	ENGREF	École Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts	
	ENIT	École Nationale des Ingénieurs des Travaux	
	ENITAB	École Nationale d'Ingénieurs des Travaux Agricoles de Bordeaux	
	ENITACF	École Nationale des Ingénieurs des Travaux Agricoles de Clermont-Ferrand	
	ENITIAA	École Nationale d'Ingénieurs des Techniques des Industries Agricoles et Alimentaires	
	ENSA	École Nationale Supérieure Agronomique	
	ENSAM	École Nationale Supérieure Agronomique de Montpellier	
	ENSHAP	École Nationale Supérieure d'Horticulture et d'Aménagement du Paysage	
	ENSIAA	École Nationale Supérieure des Industries Agricoles et Alimentaires	
	ENSP	École Nationale Supérieure du Paysage	
	ENSV	École Nationale des Services Vétérinaires	
	ENV	École Nationale Vétérinaire	
	EPLEFPA	Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole	
	EPCSCP	Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel	
	ESA	École Supérieure d'Agriculture d'Angers	

I	IAE	Ingénieurs de l'Agriculture et de l'Environnement
	IFREMER	Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la MER
	IGREF	Ingénieurs du Génie Rural des Eaux et Forêt
	INA P-G	Institut National Agronomique Paris-Grignon
	INH	Institut National d'Horticulture (Angers)
	INSERM	Institut National de la Santé Et de la Recherche Médicale
L	ISAB	Instituts Supérieurs Agricoles de Beauvais ,
	ISARA	Instituts Supérieurs Agricoles de Rhône-Alpes
	ITEPSA	Inspection du Travail, de l'Emploi et de la Politique Sociale Agricoles
	ITIAPE	Institut des Techniques de l'Ingénieur en Aménagement Paysager de l'Espace
	LEGTA	Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole
M	LFI	Loi de Finances Initiale
	LMD	Licence Master Doctorat
	LPA	Lycée Professionnel Agricole
	LOLF	Loi Organique relative aux Lois de Finances
	MFR	Maison Familiale Rurale
O	ONEA	Observatoire Nationale de l'Enseignement Agricole
	PCEA	Professeur Certifié de l'Enseignement Agricole
P	PLPA	Professeur de Lycée Professionnel Agricole (1er et 2ème grade)
	PRDFP	Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles
	PREA	Projet Régional de l'Enseignement Agricole
	PRIMO	PRogramme d'Individualisation des formations et modernisation de l'offre publique de formation professionnelle et d'apprentissage agricole
	RMT	Réseaux Mixtes Technologiques
S	SPNF	Schéma Prévisionnel National des Formations
	SRFD	Service Régional de la Formation et du Développement
	STAE	Sciences et Technologies de l'Agronomie et de l'Environnement (ancien bac techno)
	STAV	Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant (bac techno)
	STPA	Sciences et Technologies du Produit Agroalimentaire (ancien bac techno)
T	TB	Technologie-Biologie
	TOS	Techniciens, Ouvriers et Services
U	UMT	Unités Mixtes Technologiques
	UNMFREO	Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Éducation et d'Orientation
	UNREP	Union Nationale Rurale d'éducation et de Promotion
V	VAE	Validation des Acquis de l'Expérience
	VES	Validation des Études Supérieures

Ministère de l'agriculture et de la pêche
 Direction générale de l'enseignement et de la recherche
 Mission de l'information et de la communication
 1 ter avenue de Lowendal - 75700 Paris 07 SP
 tél : 01 49 55 74 16

www.portea.fr



Ministère de l'agriculture et de la pêche
Direction générale de l'enseignement et de la recherche
Mission de l'information et de la communication
1 ter avenue de Lowendal - 75700 Paris 07 SP
tél : 01 49 55 74 16

www.portea.fr

